



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

Le chômage en Valais

RAPPORT ANNUEL 2008



Offices régionaux de placement
Observatoire valaisan de l'emploi
Mesures du marché du travail
Questions juridiques



Table des matières

2008, le calme avant la tempête ?	5
1. Le marché du travail en 2008.....	6
1.1. Evolution du chômage.....	6
1.2. Evolution de la main-d'œuvre étrangère.....	6
1.3. Evolution du travail intérimaire	7
1.4. Evolution de l'emploi	8
1.5. Perspectives 2009	8
2. Offices régionaux de placement.....	9
2.1. Résultats 2008 des ORP	9
2.2. Gestion des ORP	9
2.3. Prestations des ORP.....	10
3. Mesures du marché du travail	13
3.1 Offre de mesures du marché du travail.....	13
3.2 Mesures de formation.....	14
3.3 Mesures d'emploi	14
3.4 Mesures en entreprise	15
3.5 Mesures cantonales.....	15
4. Observatoire valaisan de l'emploi	15
5. Prestations spécifiques	16
5.1. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries	16
5.2. Contentieux	17
6. Dépenses et financements	18
6.1. Effectif du personnel	18
6.2. Dépenses et financements.....	19
7. Publications.....	20
8. Définitions et abréviations	21

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes, peut désigner aussi bien des hommes que des femmes

2008, le calme avant la tempête ?

Le bilan de l'année 2008 apparaît comme très bon si l'on ne tient compte que des totaux annuels : des emplois ont été créés, le taux de chômage n'a plus été aussi bas depuis 2003, le nombre de mesures de réinsertion des chômeurs a diminué grâce à la conjoncture favorable, le montant des dépenses affectées au chômage a reculé. Et surtout, le Valais a maintenu sa position dans le peloton de tête des cantons pour ce qui est des résultats de ses structures de lutte contre le chômage.

Et effectivement, cette année 2008 a plutôt bien commencé avec des indicateurs au beau fixe :

- une branche de la construction en plein boom, avec abondance de chantiers en plaine comme en montagne ;
- une saison touristique hivernale 2007-2008 record ;
- un taux de chômage largement inférieur à ces dernières années : 2,3% en juillet en Valais, le niveau le plus bas depuis septembre 2002 ;
- un taux de chômage quasi historique de 0,8% dans le Haut-Valais en juillet et août ;
- un chômage des jeunes en recul constant depuis 2005 grâce à la conjoncture favorable qui a permis aux entreprises d'engager des apprentis ;
- un chômage de longue durée en recul.

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a mis à profit ces mois de relative tranquillité pour consolider ses structures de lutte contre le chômage et préparer l'avenir de manière active. La préparation de l'introduction de NC-PLASTA, le nouveau système informatique fédéral de gestion des demandeurs d'emploi, prévu pour juin 2009, a mobilisé pas mal d'énergie(s) parmi les collaborateurs du SICT et des Offices régionaux de placement (ORP). L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) a réalisé une étude permettant de mieux comprendre le socle de chômage, ce chômage résiduel, constitué de personnes qui présentent des problématiques complexes et qui ont de ce fait de la peine à retrouver en emploi même en période de conjoncture favorable. La collaboration entre les partenaires chargés de la réinsertion des personnes en difficulté a été intensifiée par la signature d'une convention de collaboration sur le plan cantonal et les mesures de réinsertion proposées par les organisateurs de la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) ont été ouvertes aux autres partenaires chargés de la réinsertion. Et enfin, un nouveau Chef de service a pris ses fonctions en mai, Marco Dini ayant pris sa retraite à la fin avril après 34 ans au service de la cause publique, dont 22 en tant que Chef de service du SICT.

Bref, tout laissait penser que 2008 allait être une année plus ou moins tranquille, puis les premiers signes de détérioration sont apparus dès septembre, pour s'accroître dès novembre. Le chômage a augmenté légèrement dès septembre et s'est aggravé en fin d'année, et surtout, le nombre d'entreprises sollicitant des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) a explosé dès novembre, le domaine le plus touché étant les entreprises sous-traitantes de la branche automobile directement affectées par le ralentissement du commerce mondial.

Alors 2008, long fleuve tranquille ? En fait, non. Car la récession apparue en Suisse vers la fin 2008, s'est renforcée comme attendu dans la première moitié de l'année 2009. Selon les experts, la conjoncture aura de la peine à retrouver son dynamisme, ce qui se traduira par une poursuite de l'augmentation du chômage en Suisse jusqu'à la fin 2010. Bien que la situation sur le marché du travail valaisan soit moins mauvaise que dans la plupart des autres cantons, nous devons compter avec une hausse du chômage sur le plan cantonal jusqu'en 2010. Le SICT et l'ensemble de ses partenaires sont prêts à affronter cette période difficile.

Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail

1. Le marché du travail en 2008

Après avoir diminué pendant les dix premiers mois de l'année, le taux de chômage a augmenté dès novembre. Les prévisions conjoncturelles pour les années 2009 et 2010 sont plutôt pessimistes. Dans ce contexte économique, le SICT maintient sa politique restrictive d'octroi des permis de travail à la main-d'œuvre étrangère.

1.1. Évolution du chômage

Le taux de chômage valaisan a reculé de 0,1 point à 3,1%.

Le chômage a nettement augmenté en fin d'année.

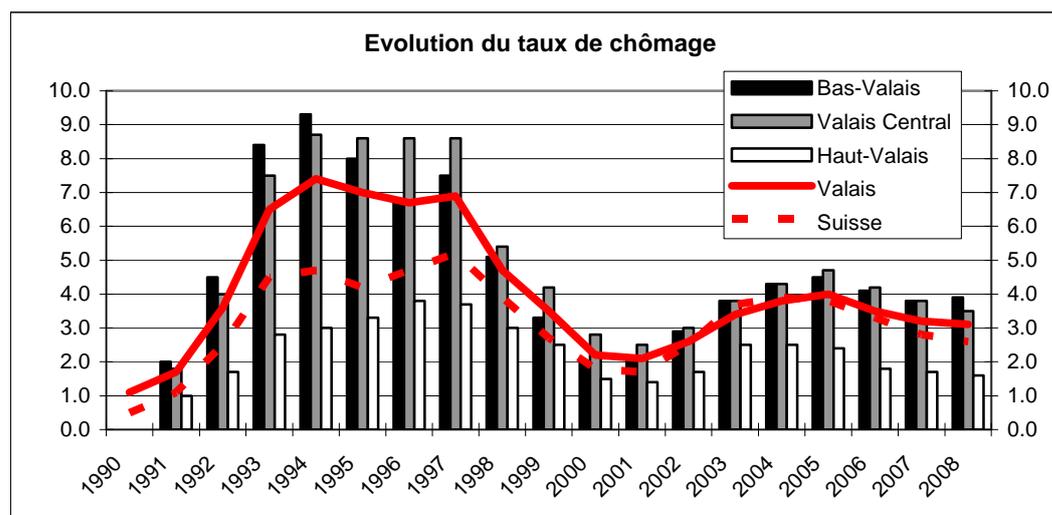
Le nombre de chômeurs a reculé de 113 chômeurs à 4266.

Le chômage a diminué de 0,1 point à 3,1% en Valais en 2008 ; il a reculé pour la 3^{ème} année consécutive. On constate toutefois une inversion de tendance en fin d'année et une nette augmentation du chômage en novembre et décembre.

Pour la 4^{ème} année consécutive, le taux moyen valaisan est demeuré supérieur au taux suisse (2,6%). L'écart entre les deux taux s'est même accru en 2008.

Par régions, le taux moyen était de 1,6% (-0,1 point) dans le Haut-Valais, 3,5% (-0,3 point) dans le Valais Central et 3,9% (+0,1 point) dans le Bas-Valais.

En moyenne annuelle, le Valais comptait 4266 chômeurs en 2008 (-113) et 7609 demandeurs d'emploi (-272). Les variations saisonnières sont restées marquées : le niveau le plus bas a été atteint en juillet avec 3155 chômeurs ; le niveau le plus élevé en décembre avec 6406 chômeurs, soit plus du double.



1.2. Evolution de la main-d'œuvre étrangère

Recrutement dans les 15 pays de l'UE/AELE

Activité auprès d'un employeur suisse	2006	2007	2008
Annonces (activités < 3 mois)	4026	4268	4558
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	9352	9627	8417
Autorisations de séjour (5 ans, permis B)	194	1203	2270
Frontaliers (2 ^{ème} trimestre)	1671	1700	1712

Annonces et autorisations de travail en faveur de ressortissants UE15 / AELE

Remarque : les annonces et autorisations en faveur de travailleurs détachés et de prestataires de services, ainsi que les prolongations de permis L ne sont pas recensés dans ce tableau.

Le recrutement de main-d'œuvre dans les pays de l'UE/AELE a légèrement augmenté.

Le recrutement de main-d'œuvre dans les pays de l'Union européenne a légèrement augmenté en 2008. On constate une augmentation nette des permis B provenant des anciens pays de l'UE / AELE.

Recrutement dans les 8 nouveaux Etats de l'UE

Activité auprès d'un employeur suisse	2006	2007	2008	Diff. 07-08
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	339	554	607	+9%
Autorisations de séjour (5 ans, permis B)	9	8	3	

Autorisations de travail en faveur de ressortissants de l'UE8

L'agriculture est la principale pourvoyeuse d'emplois en faveur des ressortissants des 8 nouveaux Etats de l'UE.

Le recrutement de travailleurs dans les nouveaux pays de l'Union européenne est admis depuis le 1^{er} avril 2006. Il est cependant soumis à des contingents annuels et les travailleurs indigènes conservent la priorité. L'agriculture et, dans une moindre mesure, l'hôtellerie-restauration de montagne ont été les principales pourvoyeuses d'emploi en faveur de ces travailleurs.

Recrutement dans les pays tiers à l'UE/AELE

Activité auprès d'un employeur suisse	2006	2007	2008	Diff. 07-08
Autorisations de moins de 4 mois	147	121	90	-26%
Autorisations de courte durée contingentées	99	93	96	+3%
Autorisations à l'année	35	41	33	-20%
Autorisations dans le domaine de l'asile	859	697	694	---%

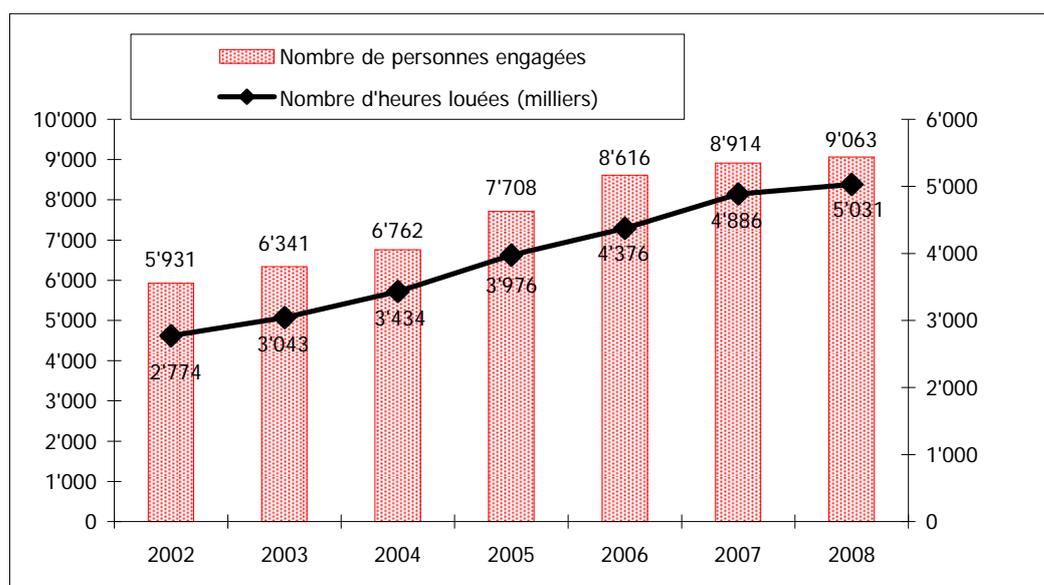
Autorisations de travail en faveur de ressortissants de pays tiers à l'UE/AELE

Remarque : les annonces et autorisations en faveur de travailleurs détachés et de prestataires de services, ainsi que les prolongations de permis L ne sont pas recensés dans ce tableau.

Seuls des travailleurs hautement qualifiés peuvent être recrutés dans des pays tiers à l'UE/AELE.

Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, seuls des travailleurs hautement qualifiés ou spécialisés qui ne se trouvent pas sur le marché indigène peuvent être engagés. Les effectifs restent stables.

1.3 Evolution du travail intérimaire



Evolution du travail intérimaire en Suisse

Le volume du travail intérimaire s'est stabilisé en 2008 (+1,6%), car cette branche est l'une des premières à ressentir les effets d'une crise économique.

Le travail intérimaire est en constante augmentation en Valais depuis plusieurs années. Toutefois, le volume du travail intérimaire s'est stabilisé en 2008 (+1,6%). Les premiers effets du ralentissement économique ont eu un impact clair sur cette branche en fin d'année, en particulier dans l'industrie. Par contre, le nombre de travailleurs intérimaires étrangers a poursuivi sa croissance, à l'inverse des travailleurs suisses.

	2004	2005	2006	2007	2008
Suisses	54%	49%	47%	46%	41%
Etrangers	46%	51%	53%	54%	59%

Évolution de la provenance des travailleurs loués en Valais

1.4. Évolution de l'emploi

Le nombre de personnes employées en Suisse a augmenté de 1,6%.

Selon la statistique de l'emploi (STATEM), le nombre de personnes employées en Suisse a augmenté de 1,6% à 3,963 millions en 2008 ; il a même augmenté de 2% à 705 800 dans la région lémanique.

Les statistiques pour le Valais ne sont plus publiées séparément ; on remarque toutefois que le Valais suit en général la tendance suisse.

Le nombre de femmes employées a augmenté de 2,2% en 2008, celui des hommes de 1,1%. Le nombre d'employés à temps partiel a faiblement augmenté ; la hausse la plus forte a été enregistrée par les femmes occupées à plein temps (+3,3%).

L'indice des places vacantes en Suisse a reculé de 24,6% (industrie -34,7% et services -20,2%) de 199,2 à 150,1 points. Les seules augmentations ont été enregistrées dans l'administration, l'enseignement et la santé/social.

1.5. Perspectives 2009

Les instituts de prévision tablent sur un chômage se situant aux environs de 3,8% pour le Valais en 2009.

Les prévisions pour le Valais sont autant pessimistes que les prévisions pour l'ensemble de la Suisse. La plupart des instituts de prévision tablent sur un taux de chômage se situant aux environs de 3,8% pour 2009 et de 5,2% pour 2010.

Pour le canton du Valais, où les hausses du chômage suite à une crise économique sont ressenties moins fortement que sur le plan suisse, le SICT prévoit un taux de chômage de 3,8% pour 2009 et de 4,8% pour 2010.

La hausse du chômage se concrétise déjà par forte augmentation des demandes d'indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT), principalement dans les entreprises travaillant pour l'exportation.

Les branches industrielles tournées vers l'exportation sont celles qui devraient ressentir le plus fortement les effets de la crise économique.

A l'heure actuelle, ce sont principalement les branches industrielles tournées vers l'exportation, comme le travail des métaux ou la sous-traitance pour l'horlogerie ou l'industrie automobile qui ont souffert de la situation économique, mais les prévisions sont également pessimistes pour d'autres branches. La production industrielle devrait stagner dans le meilleur des cas, en raison du recul de la consommation des ménages. La production devrait également stagner dans la branche de la construction, mais à un niveau plus élevé. Dans le secteur tertiaire, la production devrait évaluer de manière plus favorable uniquement dans les branches les moins sensibles à la conjoncture, la santé par exemple. On peut s'attendre à une faible reprise de la croissance dans l'industrie et les services en 2010 au plus tôt. Beaucoup de prévisions pensent que la Suisse atteindra le niveau plancher de la crise économique actuelle au cours de l'année 2010.

La croissance devrait reprendre faiblement en 2010.

2. Offices régionaux de placement

Les cinq offices régionaux de placement (ORP) valaisans sont chargés du suivi et du placement des personnes en recherche d'emploi. Ils soutiennent également les entreprises dans leurs démarches de recrutement de personnel.

2.1. Résultats 2008 des ORP

Le dispositif cantonal valaisan obtient une nouvelle fois de très bons résultats.

En comparaison intercantonale, le Valais maintient ses résultats meilleurs que la moyenne suisse pour trois des quatre indicateurs de résultats mesurés par le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) :

- le retour sur le marché du travail reste plus rapide en Valais;
- le chômage de longue durée est moins fort en Valais ;
- les arrivées en fin de droit sont moins nombreuses.

Le 4^{ème} indicateur, qui mesure les réinscriptions au chômage, reste toujours plus fort en Valais en raison principalement du nombre élevé de travailleurs bénéficiant de contrats de courte durée durant les saisons touristiques.

	Indicateur 1 Nbre moyen de jours indemnisés		Indicateur 2 Entrées au chômage de longue durée en %		Indicateur 3 Arrivées en fin de droits en %		Indicateur 4 Réinscriptions en %	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Monthey-St Maurice	136.9	131.5	14.1	13.7	10.3	8.7	6.0	6.1
Martigny	116.8	109.4	9	8.9	8.3	6.1	5.1	5.6
Sion	132.8	126.2	13.9	11.6	10.4	8.5	5.7	6.4
Sierre	120.6	109.9	11.9	9.2	7.9	7.3	5.6	7.1
Haut-Valais	94.7	88.2	5.8	4.1	3.7	3.1	5.3	6.2
Valais	119.9	111.7	10.7	9.3	8	6.7	5.5	6.2
Suisse	161.2	151.1	19.5	18.4	13.8	11.9	3.8	4.5

Indicateurs de résultats par régions pour les années 2007-2008

Le Valais continue à améliorer globalement ses résultats depuis 2006. Mais il faut reconnaître que le potentiel d'amélioration devient plus faible lorsque le niveau de résultat est déjà élevé.

2.2. Gestion des ORP

Politique du personnel et charge de travail

L'effectif des collaborateurs des ORP valaisans est resté relativement stable en 2008.

Les mouvements de personnel, aussi bien pour les conseillers en personnel que pour le personnel administratif des ORP, ont été faibles en 2008. Le nombre de postes est passé de 100,3 à 99.

Si la charge de travail a augmenté de façon sensible à Martigny, la moyenne valaisanne du nombre de dossiers par conseiller reste supportable.

	2005	2006	2007	2008
Valais	111.7	105.3	105.5	110.6
Suisse	116.4	108.1	101	104.8

Nombre annuel moyen de dossiers par conseiller en personnel

En Valais, 86% des conseillers en personnel satisfont aux exigences du SECO en matière de qualification.

Formation du personnel

La priorité a été donnée dès 2007 à l'application de l'art. 119b OACI, qui oblige désormais les conseillers en personnel à obtenir de préférence un brevet fédéral de conseiller en personnel ou de spécialiste en ressources humaines. En plus des reconnaissances de formations équivalentes, 12 conseillers en personnel ont obtenu leur brevet fédéral. Le quota de 80% de conseillers satisfaisant aux exigences de qualification, fixé comme objectif par le SECO, est dépassé, puisqu'il est proche de 86% en Valais en décembre 2008.

Tous les collaborateurs des ORP ont en outre été formés à l'utilisation d'un nouvel outil informatique (NC-PLASTA) et sensibilisés à la gestion électronique des documents (GED), qui entreront en vigueur en 2009.

2.3. Prestations des ORP

Activités en lien avec les entreprises

Les contacts avec les entreprises permettent notamment de :

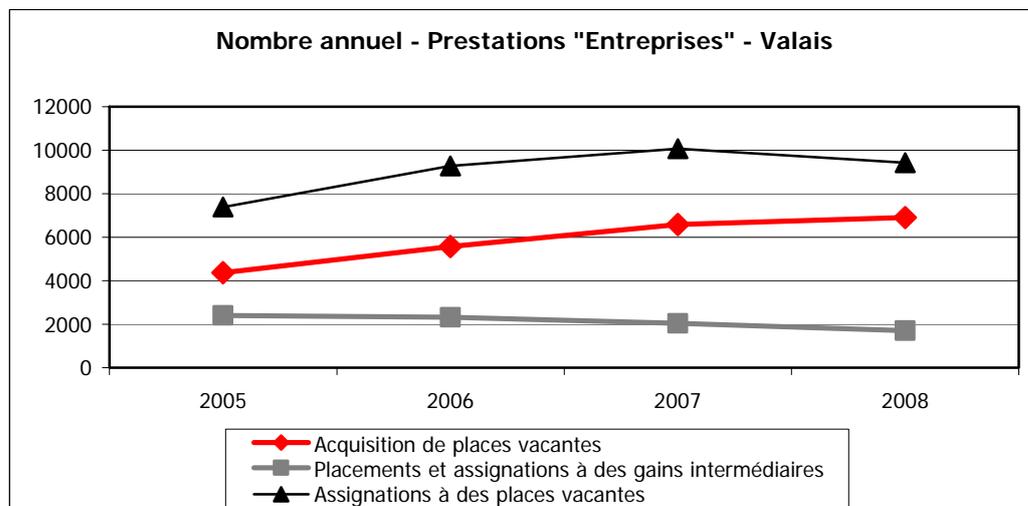
- dynamiser la prospection d'emplois auprès des employeurs ;
- informer les entreprises sur les prestations des ORP ;
- favoriser le placement des demandeurs d'emploi ;
- mettre en œuvre les décisions de mesures de réinsertion en entreprise pour des demandeurs d'emploi qui en ont besoin.

	Contacts	% du total	Moyenne mensuelle
Monthey –St-Maurice	375	8%	31
Martigny	502	10%	42
Sion	1889	39%	157
Sierre	641	13%	53
Haut-Valais	1436	30%	120
Total Valais	4843		403

Statistiques des contacts entreprises en 2008

Le nombre de contacts entre ORP et entreprises a diminué.

En baisse, principalement dans la région de Sion, ces contacts ont pourtant eu pour effet une augmentation du nombre de places vacantes, qui atteignent près de 6900, grâce à la conjoncture favorable des dix premiers mois de l'année.



Toutefois, la tendance à la recherche de personnel plus qualifié se poursuit et il y a souvent inadéquation entre la demande de main-d'œuvre et les candidats

Les ORP négocient souvent l'engagement de personnel ne répondant que partiellement aux besoins des employeurs.

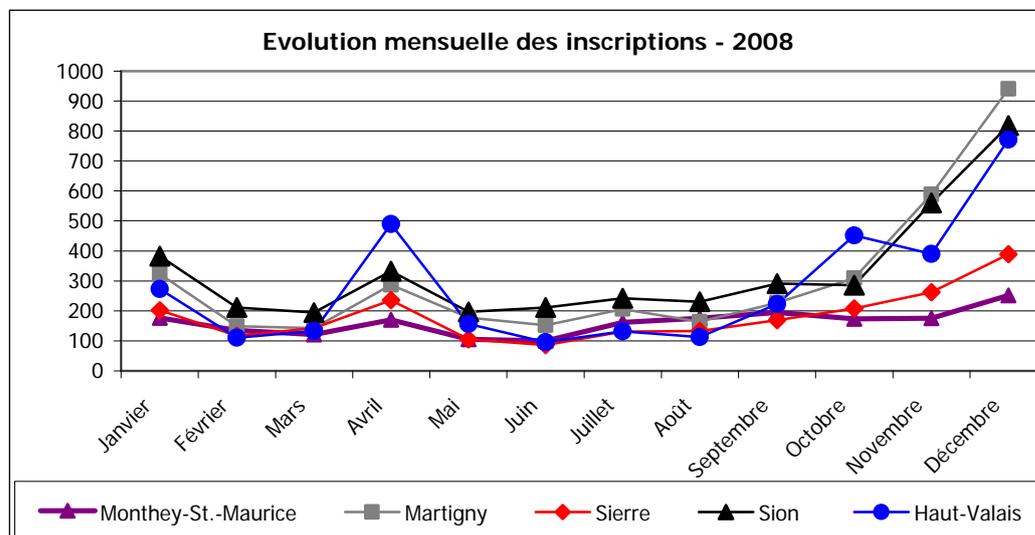
Les ORP valaisans ont enregistré 15 084 inscriptions au chômage et 14 640 désinscriptions en 2008.

que les ORP peuvent offrir. Bien que les ORP aient développé de très bonnes collaborations avec les agences de travail temporaire pour le placement de personnel, on constate que celles-ci recourent dans certaines branches professionnelles à une importante main-d'œuvre étrangère au bénéfice de permis de courte durée, correspondant à la demande des entreprises.

Les ORP doivent ainsi toujours plus souvent négocier l'engagement de personnel ne répondant que partiellement aux exigences de l'employeur. De ce fait, la réinsertion ou le placement en entreprise s'accompagne ou est précédé de mesures de réinsertion financées par l'assurance-chômage : allocations d'initiation au travail, stages de formation, stages professionnels, etc.

Prestations destinées aux demandeurs d'emploi

Les ORP valaisans font face chaque année à important un flux d'inscriptions au chômage, dont la moyenne mensuelle varie fortement. Ils ont ainsi enregistré l'année dernière 15 084 inscriptions au chômage et 14 640 désinscriptions. Cela démontre la grande flexibilité des travailleurs sur le marché du travail, flexibilité qui s'accompagne souvent de précarisation.



La durée moyenne de recherche d'emploi est de 181 jours civils en Valais contre 231 en moyenne suisse.

Le nombre de séances d'information pour les nouveaux demandeurs d'emploi est resté stable.

Toutefois, le passage des demandeurs d'emploi par une période de chômage est souvent bref. En effet, la durée moyenne de recherche d'emploi est de 181 jours civils en Valais, contre 231 en moyenne suisse.

Le nombre de séances d'information pour les nouveaux demandeurs d'emploi est resté stable sur l'ensemble des ORP.

	Haut-Valais	Sierre	Sion	Martigny	Monthey-St Maurice	Total
Séances	47	56	95	75	64	337
Invités	1043	1422	1960	1600	1539	7564
Participants	598	803	1221	1042	900	4564

D'autres séances pour des publics cible de chômeurs sont organisées sous des formes différentes selon leurs besoins spécifiques :

- ateliers d'accompagnement à la recherche d'emploi en cas de chômage saisonnier ou pour des publics cible particuliers ;
- séances spécifiques pour les chômeurs saisonniers de la construction et de l'hôtellerie.

La mise en place de ces séances a permis d'optimiser la gestion des flux saisonniers en favorisant une prise en charge et un suivi plus ciblés de ces chô-

meurs. Ces séances vont de pair avec une intensification de contrôles en rapport avec le droit à l'assurance-chômage et le respect des prescriptions.

Le taux de sanction valaisan reste inférieur à la moyenne suisse.

Le taux de sanctions est le plus élevé dans les régions socio-économiques où l'activité saisonnière est la plus développée par rapport au nombre d'actifs observés sur le marché du travail. Le taux de sanction valaisan reste toutefois inférieur à la moyenne suisse (58,5 par 1000 demandeurs d'emploi).

	2005	2006	2007	2008
Monthey –St-Maurice	30.5	32.3	30.1	35.2
Martigny	34.0	42.5	36.3	36.4
Sierre	27.5	41.9	42.6	42.7
Sion	18.7	24.9	26.0	24.9
Haut-Valais	64.9	75.4	48.8	58.3
Valais	35.1	43.4	34.7	36.6

Moyenne mensuelle des sanctions par 1000 demandeurs d'emploi

Les ORP valaisans ont réalisé 85 711 entretiens de conseil et de suivi en 2008. Ce chiffre est en légère diminution, en raison de la baisse moyenne du nombre de demandeurs d'emploi.

	2005	2006	2007	2008
Valais	91 297	91 434	88 752	85 711

Nombre d'entretiens de conseil et de suivi

Les entretiens de conseil et de suivi demeurent un instrument fondamental de travail étant donné la complexité croissante des situations à prendre en compte. Ils sont le moment où sont développés les moyens d'activer la recherche d'emploi ou de la relancer après des démarches infructueuses. Ils impliquent que les conseillers ORP maîtrisent un ensemble d'approches ou proposent des mesures contribuant au développement des demandeurs d'emploi, qui doivent souvent faire le deuil d'une situation, se resituer par rapport au marché du travail, se former, envisager un nouveau style de vie ou recourir à un appui interinstitutionnel favorisant leur réinsertion.

La collaboration interinstitutionnelle (CII)

Une directive départementale a été publiée dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle entre les ORP et les CMS.

Le retour sur le marché du travail d'un nombre croissant de personnes vivant des situations difficiles et complexes demeure prioritaire, bien que le taux de chômage de longue durée ou d'arrivées en fin de droit soit relativement faible en Valais.

Parmi les collaborations interinstitutionnelles développées avec de nombreux partenaires institutionnels (CIO, CMS, AI, LVT, Suva, etc.), on relèvera tout particulièrement pour 2008 la directive interdépartementale relative à la CII entre les ORP et les CMS, qui devrait contribuer à une meilleure gestion commune des cas où on observe une précarisation de la situation, tout en maintenant le cap sur la réinsertion vers le marché du travail.

En outre, le SICT a poursuivi avec l'Office cantonal AI et le Service de l'action sociale les efforts dans la mise en œuvre du projet CII-MAMAC. Jusqu'à ce jour, 130 situations ont été annoncées à l'organe de gestion de cette structure pour une prise en charge comportant :

- un assesment commun avec détermination des problèmes de santé par le Service médical régional de l'AI ;
- la définition d'un plan de réinsertion contraignant pour les partenaires institutionnels concernés par l'aide à la réinsertion ;
- un suivi sous forme de « case management ».

3. Mesures du marché du travail

Les mesures du marché du travail favorisent le retour sur le marché primaire du travail des personnes en recherche d'emploi. La majorité des mesures mises à disposition sont des emplois temporaires et des cours.

	2006	2007	2008	Diff. 07-08
Mesures fédérales	Nombre de jours	Nombre de jours	Nombre de jours	
Cours	81 179	76 762	76 382	-
Allocations d'initiation au travail	20 095	19 700	15 678	-21%
Allocations de formation	948	900	913	-
Programmes d'emploi temporaire (y.c. semestres de motivation)	100 701	101 846	96 053	-4,2%
Stages en entreprise	8732	5717	4126	-28%
Soutien d'une activité indépendante	4'069	3685	3662	-
Mesures cantonales	Décisions	Décisions	Décisions	
Contrats d'insertion professionnelle	705	592	474	-118
Allocations cantonales d'initiation au travail	26	23	31	+8
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	8	13	14	+1
Cours pour personnes en fin de droit	22	29	24	-5

Statistiques des mesures du marché du travail en Valais

Données extraites de LAMDA, la statistique du SECO et représentant les journées effectives de participation aux MMT. Certaines données 2008 pourraient encore être revues à la hausse.

Le nombre de mesures organisées par la LMMT a reculé en 2008.

Le plafond de financement des mesures pour 2009 a été revu à la baisse par le SECO.

Le nombre de mesures fédérales et cantonales organisées en 2008 par la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a légèrement reculé par rapport à 2007 en raison de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Pour faire face à la dégradation de la situation sur le marché du travail attendue pour 2009, la LMMT mettra à disposition un nombre de mesures plus élevé, et ce, malgré la forte réduction du plafond de financement des mesures décidée par le SECO.

3.1 Offre de mesures du marché du travail

La LMMT a maintenu la stratégie cantonale.

La stratégie cantonale en matière de mesures du marché du travail a pu être maintenue en 2008.

- Mesures pour réduire le chômage saisonnier : le nombre de cours de français et d'allemand pour chômeurs étrangers a été augmenté.
- Mesures de lutte contre le chômage des jeunes : deux groupes de travail ont été mis sur pied en collaboration avec la formation professionnelle et l'orientation professionnelle pour améliorer la transparence de l'offre et éviter les redondances des mesures à disposition.
- Mesures relatives au socle de chômage et au chômage de longue durée : les mesures destinées à ce public seront réévaluées sur la base des résultats du rapport publié par l'Observatoire valaisan de l'emploi.
- Collaboration interinstitutionnelle : les mesures mises sur pied par les institutions partenaires pourront être utilisées par toutes les autres institutions chargées de la réinsertion des personnes en difficulté.

La LMMT offre des mesures orientées sur les besoins des assurés.

La collaboration avec d'autres institutions a été intensifiée.

- La collaboration dans le domaine de l'intégration des demandeurs d'emploi étrangers a été intensifiée, particulièrement dans le domaine de l'asile (bénéficiaires de permis F).

Les mesures à disposition sont constamment contrôlées sous l'angle de leur qualité, de leur coût et de leur utilité en termes de réinsertion. L'objectif reste d'offrir aux assurés des mesures orientées sur leurs besoins et ce, indépendamment du nombre de chômeurs.

L'intensification de la collaboration entre les partenaires concernés par la réinsertion des personnes en difficulté - AI et aide sociale notamment - permettra d'offrir des mesures répondant aux besoins de ce public particulier présentant des problématiques toujours plus complexes. Dans cet objectif, la LMMT demande à ses organisateurs de faire preuve d'une grande flexibilité pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de ces participants.

Une mesure qui vise à redonner confiance à des jeunes en difficulté de réinsertion

La mesure « animation socio-culturelle, avec construction de murs pierres sèches » est destinée à des jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans connaissant de grandes difficultés de réinsertion. Ouverte à tous les partenaires de la collaboration interinstitutionnelle, la mesure vise deux objectifs :

- Augmenter les compétences personnelles des participants par un programme d'animation socioculturelle et de coaching professionnel visant par exemple à les (ré)habituer à suivre une structure journalière, à leur redonner confiance en eux-mêmes ou encore à travailler avec des objectifs simples et précis, comme l'organisation d'un repas pour tous les participants.
- Augmenter les compétences professionnelles en permettant d'acquérir des bases solides dans la construction de murs en pierres sèches.

La mesure a été menée en collaboration avec le Centre d'information et d'orientation (CIO), qui assurait le coaching professionnel. La dizaine de participants, provenant en majorité du Haut-Valais, ont pu trouver une nouvelle orientation professionnelle à l'issue du programme.

3.2 Mesures de formation

Le SECO ne finance que des cours qui ont un effet direct sur la réinsertion professionnelle.

L'offre en matière de mesures de formation a pu être maintenue. Le SECO ne finance que des cours qui ont un effet direct sur la réinsertion professionnelle du participant sur le marché du travail.

Un certain nombre de cours n'ont pas pu être organisés ou ont été organisés avec nombre réduit de participants, ce qui a occasionné des coûts journaliers élevés pour certaines mesures.

3.3 Mesures d'emploi

Programmes d'occupation

Le recours aux programmes d'occupation a reculé par rapport à l'année dernière.

Le nombre de programmes d'occupation a légèrement reculé par rapport à 2007. Grâce à la forte diminution du nombre de mesures cantonales, les organisateurs de mesures d'occupation ont ouvert leur offre à d'autres partenaires du réseau d'aide à la réinsertion.

Des adaptations ont été entreprises dans le domaine de la formation intégrée pour garantir qu'il y ait une relation directe entre la formation et l'activité exercée dans le cadre de la mesure d'occupation.

Neuf jeunes sur dix trouvent une solution (apprentissage ou formation continue) au terme du semestre.

Semestres de motivation

Contrairement aux attentes, la demande pour les semestres de motivation n'a pas diminué et un grand nombre de jeunes n'ont pas pu être pris en charge au moment adéquat. Parmi les participants à la mesure, près de neuf sur dix trouvent une solution (apprentissage ou formation continue) au terme du semestre.

Les moyens financiers à disposition dans le cadre de l'assurance-chômage étant épuisés, le seul moyen de maintenir la qualité du semestre de motivation est de faire appel à des moyens extérieurs ou de réduire le nombre de participants.

3.4 Mesures en entreprise

Le nombre de mesures en entreprises a reculé en 2007. Ces mesures ont été peu utilisées en raison de l'inadéquation entre les profils des demandeurs d'emploi disponibles et les profils recherchés par les entreprises.

3.5 Mesures cantonales

Le nombre de mesures cantonales a reculé vu le nombre peu élevé de personnes arrivant en fin de droits.

Le nombre de mesures cantonales a fortement reculé en 2008 en raison du faible taux de personnes arrivées en fin de droits, conséquence de la situation favorable qui prévalait sur le marché du travail.

Contrats d'insertion professionnelle

300 personnes ont participé à un contrat d'insertion professionnelle (CIP) en 2008 et ont ainsi pu bénéficier d'une chance de se réinsérer professionnellement. La LMMT n'a pas pu donner suite à 45 demandes, car les requérants ne remplissaient pas les conditions légales.

Le ralentissement conjoncturel de la fin de l'année n'a pas eu d'influence sur le recours à cette mesure. On peut toutefois prévoir une augmentation marquée du nombre de CIP dans la deuxième partie de l'année 2009.

4. Observatoire valaisan de l'emploi

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais sous forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan.

L'Observatoire a travaillé sur les projets suivants en 2008 :

L'OVE a analysé le socle de chômage et déterminé le profil des chômeurs de longue durée.

- Analyse du **socle de chômage** et définition du profil des chômeurs de longue durée : cette analyse a permis d'optimiser le suivi des demandeurs d'emploi dans les ORP et de créer des mesures adaptées ou d'adapter les mesures existantes aux besoins spécifiques de ce public cible. De plus, la mesure cantonale « contrat d'insertion professionnelle » a été étudiée sous l'angle de la durabilité de la réinsertion. Enfin, une segmentation des caractéristiques des demandeurs d'emploi peu qualifiés en Valais a été réalisée. Les résultats de l'étude seront exploités en 2009.
- Analyse des profils des demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un ORP valaisan, mais travaillant hors canton entre janvier et octobre 2008.
- Mise en place et élargissement d'un réseau de veille du marché du travail : le but est de constituer un réseau de spécialistes (conseillers ORP,

Les services du réseau VS-link ont été consolidés.

personnes de référence de l'économie valaisanne), qui seront interrogées périodiquement. L'objectif est de mieux comprendre le marché du travail, de prévoir des tendances et d'identifier des problématiques qui pourront être traitées ultérieurement par l'OVE.

- **VS-link**, un des projets phares de l'OVE, a poursuivi son développement en 2008. Le réseau d'entreprises valaisannes et de Valaisans hautement qualifiés s'est élargi, les services ont été consolidés et le site Internet www.vslink.ch professionnalisé.
- L'OVE a poursuivi la coordination du projet **Easy2works.vs**, projet piloté par les chefs du SICT et du Service du développement économique (SDE) et mené à bien par la HES-SO Valais et la Fernfachhochschule à Brigue. Il veut analyser la pertinence d'installer des centres de télétravail en Valais et la faisabilité d'une telle démarche.
- En 2008, l'OVE a également participé à un **groupe de travail interdisciplinaire « Transition I »** s'intéressant aux jeunes en difficultés dans leur transition de l'école obligatoire à l'apprentissage, coordonné par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand et regroupant des partenaires de l'éducation, du monde du travail et du social.
- Dans le cadre de l'enquête de l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) sur les emplois faiblement qualifiés, l'OVE mène une **enquête sur les emplois dans le tourisme en Valais**. L'objectif est d'établir les caractéristiques des emplois destinés aux faiblement qualifiés dans le tourisme, ainsi que les profils de ces travailleurs.
- L'OVE a mené une étude sur le **chômage saisonnier** entre mars 2007 et février 2008, en n'étudiant que les flux mensuels d'inscriptions au chômage et d'annulations, sans tenir compte du chômage résiduel. Une suite va être donnée à cette analyse afin de réfléchir à des solutions pour le chômage saisonnier dans le tourisme.
- Sur mandat de la Commission tripartite, l'OVE a effectué, dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes de l'UE, une **enquête sur le niveau des salaires en 2006 au sein des sociétés des remontées mécaniques valaisannes (RMV)**.
- En collaboration avec VS-link, l'OVE a lancé une enquête auprès des entreprises valaisannes afin d'établir un **guide des emplois hautement qualifiés en Valais**.

5. Prestations spécifiques

Les prestations spécifiques du SICT consistent à statuer sur les demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT), examiner l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi et traiter les oppositions de demandeurs d'emploi contre ses propres décisions ou les décisions des ORP.

5.1. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries

Dès l'automne, de nombreuses entreprises ont obtenu des indemnités pour RHT.

Dès l'automne 2008 les entreprises industrielles valaisannes, en particulier celles liées à l'automobile ont été frappées de plein fouet par la crise économique mondiale dans ce secteur. De nombreuses entreprises ont sollicité et obtenu le

versement d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). La crise brutale vécue dans ce secteur a rappelé combien l'instrument de la réduction de l'horaire peut déployer un effet préventif et éviter, ou du moins retarder des licenciements. En décembre 2008, 14 entreprises ont été autorisées à bénéficier d'indemnités en faveur de 447 travailleurs.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Diff. 07-08
Indemnités RHT	6027	5225	2354	605	277	1047	+278%
Indemnités intempéries	4722	4629	6400	6229	4316	2598	-39.8%
Total	10749	9854	8754	6834	4593	3645	-20.6%
% des prestations de l'AC	5.8%	4.9%	4.2%	3.7%	2.8%	2.3%	-0.5 pt

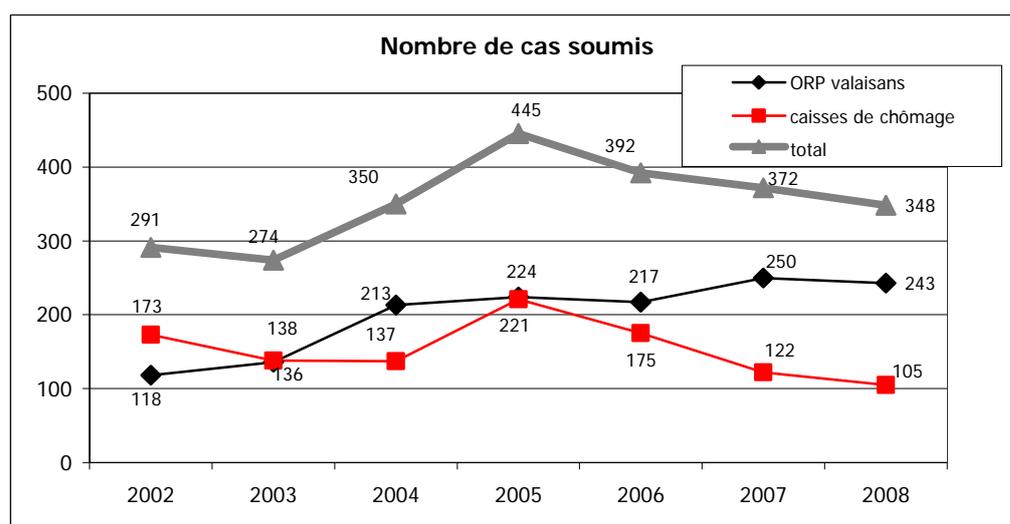
Évolution des paiements RHT milliers de Frs

5.2. Contentieux

Examen de l'aptitude au placement

Le nombre de cas soumis pour examen de l'aptitude a diminué de 9%.

Outre leur mission de conseil, les ORP doivent aussi contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire. En 2008, le nombre de cas soumis a légèrement diminué (-9 %). Dans 72 % des cas soumis le droit a été nié.



Oppositions

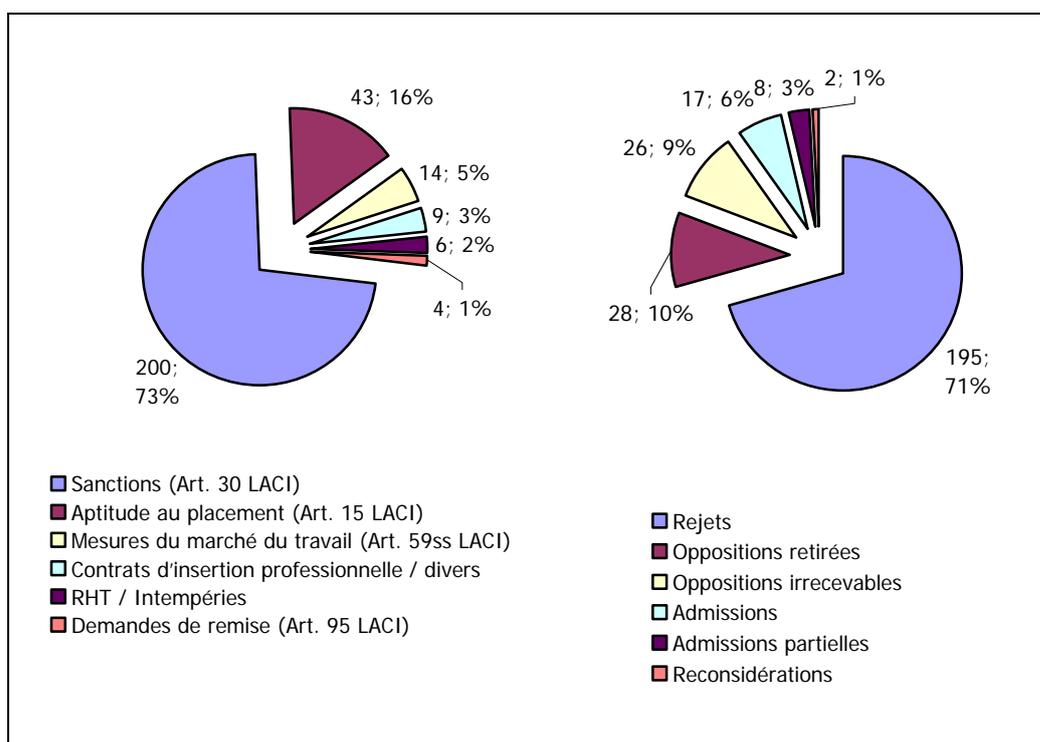
Le nombre d'oppositions déposées a augmenté de 11%.

La procédure d'opposition vise à décharger les tribunaux. Le SICT traite les oppositions soulevées contre ses propres décisions et contre celles des ORP. La simplicité de la procédure, sa rapidité et sa gratuité expliquent le nombre d'oppositions.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Diff. 07-08
Oppositions déposées	251	287	342	375	295	326	+11%
Oppositions traitées	228	278	282	362	349	276	-21%
Suspens au 31.12	33	32	92	105	51	109	+114%

Evolution du nombre d'oppositions

Les oppositions sont principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP ainsi que contre les décisions d'inaptitude au placement. L'issue de ces procédures demeure stable dans la durée.



Oppositions 2008 selon les domaines (chiffres absolus et %)

Issues des procédures d'opposition en 2008

6. Dépenses et financements

6.1. Effectif du personnel

L'effectif du personnel affecté à la lutte contre le chômage a légèrement reculé en 2008.

L'effectif des personnes affectées à la lutte contre le chômage a légèrement reculé en 2008 (-3,5 postes à 279,9). Il a continué à s'adapter à la baisse du chômage. De nouveaux engagements devront être effectués en 2009 en raison de la hausse prévue du nombre de demandeurs d'emploi.

	Postes 31.12.06	Postes 31.12.07	Postes 31.12.08	Diff. 07-08
Coordination cantonale des ORP (COORP)	2.3	1.7	1.8	+0.1
Chefs ORP	4.9	4.8	4.8	-
Conseillers en personnel ORP	85.7	73.3	72.6	-0.7
Personnel administratif ORP	23.3	22.2	21.6	-0.6
Total ORP – COORP	116.2	102	100.8	-1.2
Section assurance-chômage du SICT	6.8	6.8	6.8	-
Section mesures du marché du travail, observatoire valaisan de l'emploi, VS-link	10.3	10.1	8.6	-1.5
Services généraux SICT	6.2	6.4	6.2	-0.2
Total SICT et ORP	139.5	125.3	122.4	-2.9
Organisateurs de programmes d'emplois temporaires et semestres de motivation	83.9	85.9	90.7	+4.8
Collaborateurs du CIO financés par l'AC	17.4	15.2	14.3	-0.9
Caisses de chômage (estimation) ¹	56	57	52.5	-4.5
TOTALDD²	296.8	283.4	279.9	-3.5
Taux de chômage moyen en Valais	3.5%	3.2%	3.1%	-0.1 pt

Effectif du personnel engagé dans la gestion du chômage en Valais (Équivalents postes à plein temps au 31 décembre)

6.2 Dépenses et financements

Nature des dépenses	2006	2007	2008			
			Dépenses	Financement		Total
				AC	FCE	
Frais d'exploitation						
Frais d'exploitation des ORP	14'440'023	13'275'655	13'054'235	13'054'235		13'054'235
Coordination ORP, Ressource Services, Communication	1'259'736	1'082'441	1'207'910	1'207'910		1'207'910
Collaboration interinstitutionnelle	461'726	290'156	71'891	71'891		71'891
Total frais d'exploitation ORP	16'161'485	14'648'252	14'334'036	14'334'036		14'334'036
Frais d'exploitation LMMT	1'229'911	1'169'360	1'039'208	1'039'208		1'039'208
Frais d'exploitation section AC	655'078	826'915	818'510	818'510		818'510
Caisses de chômage (estimation)	6'800'000	6'960'000	6'740'000	6'740'000		6'740'000
Fonds cantonal pour l'emploi (amortissements, frais d'administration et dépenses diverses)	84'385	81'023	82'921		82'921	82'921
Total frais d'exploitation	24'930'859	23'685'550	23'014'675	22'931'754	82'921	23'014'675
Mesures du marché du travail						
MMT fédérales						
Cours de perfectionnement et de reconversion	8'414'513	8'463'701	8'632'232	8'632'232		8'632'232
Emplois temporaires (y.c semestres de motivation)	10'586'525	11'604'665	10'018'772	10'018'772		10'018'772
Allocations de formation	139'078	152'312	119'187	119'187		119'187
Allocations d'initiation au travail	1'890'430	1'709'188	1'550'164	1'550'164		1'550'164
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	259'958	259'872	275'138	275'138		275'138
Participation forfaitaire au coût de chaque mesure				-5'100'000	5'100'000	0
Total MMT fédérales	21'290'504	22'189'738	20'595'493	15'495'493	5'100'000	20'595'493
MMT cantonales						
Contrats d'insertion professionnelle	6'461'241	5'580'657	4'698'063		4'698'063	4'698'063
Allocations cant. d'initiation au travail	171'655	159'079	198'901		198'901	198'901
Autres mesures	60'000	-31'689	245'096		245'096	245'096
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	5'308	17'757	7'467		7'467	7'467
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	35'773	24'890	13'860		13'860	13'860
Total MMT cantonales	6'733'977	5'750'694	5'163'387	0	5'163'387	5'163'387
Total mesures marché du travail	28'024'481	27'940'432	25'758'880	15'495'493	10'263'387	25'758'880
Indemnités						
Indemnités journalières	175'230'504	156'680'380	152'711'827	152'711'827		152'711'827
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	605'735	277'218	1'047'208	1'047'208		1'047'208
Indemnités en cas d'intempéries	6'229'113	4'316'225	2'597'668	2'597'668		2'597'668
Indemnités en cas d'insolvabilité	2'311'037	2'584'424	844'734	844'734		844'734
Total indemnités	184'376'389	163'858'247	157'201'437	157'201'437	0	157'201'437
TOTAL	237'331'729	215'484'229	205'974'992	195'628'684	10'346'308	205'974'992

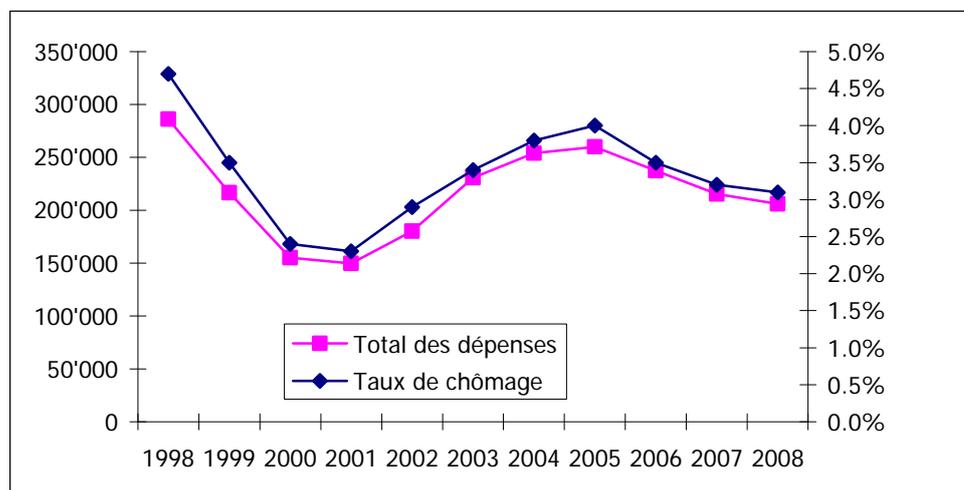
Chômage 2008 en Valais : dépenses et financement

Le tableau indique la situation à la fin avril 2009. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement.

Le montant des dépenses liées au chômage en Valais a reculé de 4,4% à près de 206 millions de Frs.

Le montant des dépenses liées au chômage en Valais a reculé de plus de 4,4% l'année dernière (-9,5 millions de Frs. à près de 206 millions de Frs.). Il s'agit du montant le plus faible de ces 6 dernières années. Cette diminution des dépenses est une conséquence directe de la baisse du nombre de chômeurs (-2,6%) et de demandeurs d'emploi (-3,5%) enregistrée l'année dernière.

Malgré la hausse importante des indemnités versées au titre de la réduction de l'horaire de travail, le montant total des indemnités versées a reculé de 4,2% à 157 millions de Frs.



Évolution comparée des dépenses pour la gestion du chômage en Valais (en millions de Frs) et du taux de chômage

7. Publications

Infobulletin, le bulletin d'information du SICT

Infobulletin 1/2008, juillet

L'Infobulletin est disponible sur notre site internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Documentation et téléchargements / Publications.

La situation sur le marché du travail en Valais

Bulletin statistique : « La situation sur le marché du travail en Valais », publié chaque mois.

Le bulletin statistique mensuel est disponible sur notre site internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Documentation et téléchargements / Statistiques.

Communiqués pour les médias

La situation du chômage en Valais, communiqué publié chaque mois

VS-link : Un nouveau site internet pour cultiver les compétences valaisannes, publié le 14 janvier 2008

Chômage en recul et conjoncture économique favorable en Valais en 2007, publié le 26 mai 2008

Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Documentation et téléchargements / Publications.

Publications ORTE, en collaboration avec l'OVE

Evolution du travail intérimaire en Suisse romande, Version actualisée, Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE), décembre 2008

8. Définitions et abréviations

8.1. Quelques définitions

Assignment : instruction écrite donnée par l'office régional de placement (ORP) à un chômeur afin que celui-ci se présente auprès d'un employeur en vue d'accepter un emploi convenable ou qu'il participe à une mesure du marché du travail.

Chômeur : demandeur d'emploi immédiatement disponible sur le marché de l'emploi.

Délai-cadre de cotisation : période de deux ans en principe qui précède le jour à partir duquel le demandeur d'emploi revendique l'indemnité de chômage. Cette période est déterminante pour fixer le droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Délai-cadre d'indemnisation : période de deux ans en principe, durant laquelle le chômeur a droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Demandeur d'emploi : toute personne qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail, avec ou sans droit à l'indemnité de chômage.

Indemnité de chômage (IC) : indemnité journalière versée à un chômeur durant les jours ouvrables. La durée du droit est en principe de 400 indemnités journalières (18 mois env.). Elle est portée à 520 indemnités (2 ans) pour les assurés de plus de 55 ans, qui touchent une rente AI ou qui ont cotisé plus de 18 mois. Les personnes libérées de l'obligation de cotiser ont droit à 260 indemnités (1 an).

Mesure du marché du travail (MMT) : mesure de formation, d'emploi ou autre mesure spécifique, financée par l'assurance-chômage en vue d'améliorer l'aptitude au placement d'un chômeur et, de ce fait, favoriser et accélérer sa réinsertion professionnelle. Sont également considérées comme mesures du marché du travail les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle telles que les AIT cantonales, les contributions cantonales aux frais de déplacement, ou les CIP.

PLASTA : système d'information permettant de traiter les données relatives au placement et à la statistique du marché du travail utilisé par les organes du service public de l'emploi.

Poste vacant : place de travail qu'un employeur annonce à l'office régional de placement comme étant à repourvoir.

8.2. Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
AELE	Association européenne de libre-échange
AI	Assurance-invalidité
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CII-MAMAC	Medizinisch-ArbeitsMarktliche Assessments mit Case Management
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
CMS	Centre médico-social
COORP	Coordination cantonale des Offices régionaux de placement
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GED	Gestion électronique des documents

IC	Indemnité de chômage
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAMDA	Labour Market Data Analysis (statistique du SECO)
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LVT	Ligue valaisanne contre les toxicomanies
MMT	Mesure du marché du travail
OAI	Office cantonal AI
OACI	Ordonnance fédérale sur l'assurance-chômage et l'insolvabilité
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
PET	Programme d'emploi temporaire
PLASTA	Placement et statistique (Système Informatique)
RHT	Réduction de l'horaire de travail
SAS	Service de l'action sociale
SDE	Service du développement économique
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEMO	Semestre de motivation
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SMR	Service médical régional
STATEM	Statistique de l'emploi
UE	Union Européenne

8.3 Les organisateurs d'emplois temporaires (PET) en Valais

ARSET	Association régionale de Sion emplois temporaires, région de Sion
COREM	Coordination régionale pour l'emploi, région de Sierre
CRTO	Centre régional Textura OROP, région de Monthey-St-Maurice
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
OPRA	Oberwalliser Programm für Arbeitslose, région du Haut-Valais
OSEO	Œuvre Suisse d'entraide ouvrière, région de Sion
Tremp'l'intérim	Région de Martigny

8.4. Liste des notes

-
- 1 Estimation basée sur le montant des prestations IC et MMT payées par les caisses de chômage valaisannes.
 - 2 Dans ces postes ne sont pas inclus :
 - les préposés des offices communaux du travail
 - les formateurs financés par l'AC et employés par les organisateurs de cours